

L'Écho des Échos

Mars 2015

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SORTIR A LA BERNERIE

Mercredi 4 Mars

L'association Hirondelle

L'association organise une sortie nature gratuite : «Le Trou de l'Enfer» le mercredi 4 mars de 9 h 30 à 11 h 30

Depuis la plage, suivez le guide pour traverser le Trou de l'Enfer ! Une sortie qui vous invite à découvrir le bord de mer en longeant les falaises rocheuses. Puis de chemins de terre en ruelles, venez vous initier à la reconnaissance des oiseaux qui fréquentent le vallon de la Rogère.

Inscription obligatoire au 02 51 74 02 62

Samedi 7 Mars

Gala des Sapeurs Pompiers

Samedi 7 mars à la salle des Fêtes - Olivier HUREAU est organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de la commune, un dîner spectacle cabaret, suivi d'une soirée dansante.

Eva, Gérard, Jean, Patrick, Stéphane et la célèbre Dédée vous feront redécouvrir les standards des années 50 et 60.

Ouverture des portes à 18 h 30

et spectacle à 20 h 30

Réservation au 06 22 64 61 65

Tarif : 35€

(mise en bouche - entrée - plat - dessert et café)

Dimanche 8 mars

Bourse de Printemps

Vêtements, livres, jouets, articles de sports ...

Venez vous balader à la bourse de printemps le dimanche 8 mars à la salle des Fêtes - Olivier HUREAU, articles de sports, vêtements, livres, jouets...

Journée organisée par le Club de Gymnastique de la Bernerie (info et renseignements au 06 79 04 91 68)

Dimanche 15 mars

Stage d'initiation à l'improvisation théâtrale

De Fil en Bulle vous propose un stage d'initiation à l'Improvisation Théâtrale animé par Frédéric English.

Dimanche 15 mars de 10 h 00 à 17 h 00, à la petite salle du gymnase Guy PRESSENSÉ de La Bernerie.

«Osez jouer ! Détenir le pouvoir d'être ce que l'on veut tout en étant en osmose avec ses partenaires. Redécouvrir la force de sa propre imagination et explorer celle des autres, développer la connaissance de soi et vivre une aventure collective. Tentez l'expérience de l'improvisation théâtrale : une discipline ludique, artistique, cérébrale et sportive !»

Frédéric se passionne pour le théâtre d'improvisation depuis plus de 15 ans, tout en pratiquant en parallèle le théâtre «traditionnel». Après avoir suivi les cours de l'École Française d'Improvisation Théâtrale (Paris), où il a enseigné par la suite, il est aujourd'hui animateur au CITO de Nantes.

Dans une atmosphère bienveillante, nous évoluerons dans l'improvisation théâtrale au travers de jeux de prise de confiance, de mise en mouvement et de cohésion du groupe, de séquences plus techniques... Venez partager un moment riche, intense, amusant...

Tarif : 20 € + adhésion à l'asso De Fil en Bulle (5€).

Contact : Séverine au 06 26 21 42 23 ou courriel : defilenbulle@gmail.com

Pour le midi, apporter votre déjeuner que nous partagerons tous ensemble.

Site internet : <http://blog.defilenbulle.free.fr>

Dimanche 29 mars

C'est le passage à l'heure d'été.

Attention, dans la nuit du dimanche 29 mars à 3 heures il sera 4 heures.



TOUTES POMPES DEHORS

Du 16 mars au 28 avril

Conservez vos **chaussures que vous ne portez plus** (propres et en bon état). Elles seront collectées à la Mairie, à l'Office de Tourisme et aux Écoles.

Il est nécessaire que les chaussures déposées soient attachées par paire ou rassemblées dans un sac afin d'éviter la séparation des paires de chaussures : il est presque impossible de trouver la deuxième chaussure dans un stock sauf à y passer beaucoup de temps. N'utilisez pas de ruban adhésif directement sur les chaussures au risque de les abîmer et de les rendre inutilisables.

Il est préférable d'éviter les cartons à chaussures, ceux-ci prendront du volume.

Pour plus d'informations sur le Relais Atlantique, vous pouvez consulter leur site web qui explique cette entreprise d'insertion : <http://www.lerelais.org>

BIBLIOTHEQUE

Sélection du mois :

Le détroit du Loup d'Olivier TRUC (Policier)

Le printemps dans le Grand Nord, une lumière qui obsède, une ombre qui ne vous lâche plus. A Hammerfest, petite ville de l'extrême nord de la Laponie, au bord de la mer de Barents, le futur Dubai de l'Arctique, tout serait parfait s'il n'y avait pas quelques éleveurs de rennes et la transhumance... Là, autour du détroit du Loup, des drames se nouent. Alors que des rennes traversent le détroit à la nage, un incident coûte la vie à un jeune éleveur. Peu après, le maire de Hammerfest est retrouvé mort près d'un rocher sacré. Et les morts étranges se succèdent.

En ville les héros sont les plongeurs de l'industrie pétrolière, trompe-la-mort et flambeurs, en particulier le jeune Nils Sormi, d'origine sami.

Klemet et Nina mènent l'enquête pour la police des rennes. Mais pour Nina une autre quête se joue, plus intime, plus dramatique. Elle l'entraîne à la recherche de ce père disparu dans son enfance. Une histoire sombre va émerger, dévoilant les contours d'une vengeance tissée au nom d'un code d'honneur implacable.

Après Le dernier Lapon qui mettait pour la première fois en scène la police des rennes, «Le Déroit du Loup», deuxième roman d'Olivier Truc, confirme ses talents de raconteur d'histoires et sa capacité à nous emmener sur des terrains insoupçonnés.

PROGRAMME DES MARCHEURS

Programme de Mars	MARDI 14 h 00	VENDREDI 14 h 00
Départ	Parking de la Salle des Fêtes - Olivier HUREAU	
Les circuits peuvent être annulés ou changés suivant les conditions météo	3 <i>La Bernerie</i>	6 <i>Chéméré 2€</i>
	10 <i>Saint Brévin 3€</i>	13 <i>La Plaine 2€</i>
	17 <i>Bouin 2€</i>	20 <i>La Bernerie</i>
	24 <i>Pornic (Gourmalon) 1€</i>	27 <i>Pointe St Gildas 3€</i>
	31 <i>St Lumine de Coutais 3€</i>	

PROGRAMME DU CINÉMA

Cinéma Jeanne d'Arc
15 rue de la mer - La Bernerie-en-Retz
Tél. 02 40 64 60 92 (répondeur)

Courriel : association.cinemajeannedarc@sfr.fr

Vendredi 6	20h30	Les jours venus
Samedi 7	20h30	La Famille Bélier
Dimanche 15	15h00	La famille Bélier
	20h30	Les jours venus
Vendredi 13 Samedi 14 Dimanche 15	20 h 30	Un village presque parfait
Mardi 17	15 h 00	«Un après-midi au cinéma» Les souvenirs <i>en collaboration avec le CLIC</i>
Vendredi 20 Samedi 21 Dimanche 22	20 h 30	BIS
Vendredi 27 Samedi 28 Dimanche 29	20 h 30	L'art de la fugue

Les résumés des films sont disponibles sur le site internet de la commune : www.mairie-labernerie.fr

Tarifs :

Enfant de moins de 14 ans : 4€

Ados de 14 à 18 ans : 4.50€

Adulte : 5.50€

Abonnement 10 places plus une gratuite (5 maxi pas séance) : 40€

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Toute réservation de salle municipale (exemple : salle des Fêtes ou salle Bellevue) devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'accueil de la Mairie.

Suite à ce courrier, une convention et un règlement d'utilisation de la salle seront envoyés au locataire. Ces documents devront être retournés à la Mairie dûment signés.

Deux modes de **caution** vous seront demandés, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile. Aucune location ne sera possible sans ces éléments.

Tarif des cautions par salle :

Salle Bellevue : 100 € pour le ménage & 500 € pour les dégradations.

Salle des Fêtes - Olivier HUREAU : 200 € pour le ménage & 1 000 € pour les dégradations.

Un **état des lieux** d'entrée et de sortie sera effectué. La clé et le code d'accès (pour la salle des Fêtes) vous seront remis le jour de l'état des lieux. La restitution des clés se fera en mairie.

Si aucun incident n'est à déplorer, les cautions seront restituées dans un délai de quinze jours après la location.

ÉCOLE René Guy Cadou

- Correspondance scolaire : Les échanges avec des classes d'une école de Nottingham en Angleterre, mis en place l'année dernière, ont repris cette année. Ils se font pour le moment par courriers et par mails et concernent six des huit classes des GS aux CM2. Tous les enfants et adultes sont très motivés par cette correspondance riche de nouveautés et de multiples apprentissages : ils découvrent la journée des élèves dans une école anglaise, leurs habitudes et leurs lieux de vie. Ils mettent en pratique leurs premiers apprentissages linguistiques et attendent impatientement de voir et de discuter avec leurs correspondants par visioconférence grâce aux TBI dont chaque classe concernée est munie.

- Toutes les classes de l'école se préparent pour l'exposition des 4Z'A qui aura lieu cette année aux Moutiers du 21 au 29 mars. Une partie des réalisations se fera autour des animaux dans l'art, la visite pour les enfants est prévue le jeudi 26 mars.

- L'équipe enseignante se tient à votre disposition pour vous accueillir si vous souhaitez inscrire votre enfant à la rentrée prochaine. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations au 02.40.64.69.10 ou par mail à : ce.0441529y@ac-nantes. Des matinées d'accueil seront organisées pour les enfants de TPS-PS.

CIMETIÈRE

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DU CIMETIÈRE COMMUNAL PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES

Si l'entretien du terrain communal du cimetière incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé revient, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droits. Des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles et pour lesquelles il n'existe plus, à priori, de contact avec les familles, se dégradent face au défi du temps.

Afin de maintenir l'aspect du cimetière et d'y préserver un niveau de salubrité et de sécurité satisfaisant, l'équipe municipale a engagé des démarches légalement prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (Art. L2223-4, L2223-17&18 et suivants). Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, à partir de l'établissement de procès-verbaux, constatant de façon publique et incontestable les emplacements dégradés et abandonnés, la commune pourra reprendre lesdits terrains.

Ces concessions doivent avoir plus de trente ans d'existence sans inhumation depuis plus de dix ans.

Les listes d'emplacements concernés par cette procédure seront consultables sur le site en Mairie, en préfecture et sous-préfecture. Un piquetage informatif sera également mis en place au droit des sépultures. Toute famille ou ayant droit éventuel pourra ainsi se manifester auprès des services de la Mairie et intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien. Sans aucune autre formalité, cette intervention mettra fin automatiquement à la procédure de reprise.

Pour autant, un simple fleurissement sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions à mener, la municipalité est assistée par un cabinet spécialisé en la matière : le Groupe Elabor.

Nous souhaitons dès à présent que l'ensemble des habitants de la Bernerie-en-Retz participent activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles pouvant être impactées par cette démarche, de façon à ce que tous les intéressés puissent prendre leurs dispositions.

Notre vœu reste de garantir un cimetière agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.

Quelques dates :

Affichage des listes des concessions concernées par la procédure => A partir du 28 Février

Constat de l'état d'abandon des sépultures désignées par affichage => 1er Avril à 10 h au cimetière

ÉTAT CIVIL

«Ils nous ont quittés»

Clément RENAUD, 82 ans, décédé le 31/01/2015 à Saint-Nazaire

Roland GILLET, 90 ans, décédé le 05/02/2015 à Saint-Nazaire

Suzanne MESMIN, veuve LE VAILLANT, 86 ans, décédée le 06/02/2015 à La Bernerie-en-Retz

Paul TEFFO, 92 ans, décédé le 07/02/2015 à Pornic

Annie DEVISMES, 67 ans, décédée le 15/02/2015 à Pornic

Louise DUSSART, veuve MARCHLEWSKI, 94 ans, décédée le 18/02/2015 à Bourgneuf-en-Retz

URBANISME

Horaires d'ouverture du Service Urbanisme

Lundi et vendredi de 9 h à 12 h & Mardi et jeudi de 15 h à 16 h

Permis de construire

GROS, chemin du Pâtis du Rocher pour 2 logements, accordé le 10/02/2015

RIPAUD, 10 rue René Duguay Trouin - Zac de la Rogère pour une construction neuve, accordé le 30/01/2015

LAURENT, 19 av Guitteny pour une surélévation, accordé le 16/01/2015

PECAUD, 10 rue de la Croix des Noues pour une extension, accordé le 21/01/2015

Déclarations Préalables

MACHAT, 4 av des Pluviers pour un garage, accordée le 23/01/2015

RONDINEAU, 10 av de la Thébauderie pour un changement de portail, accordée le 23/01/2015

BABIN, 22 bis rue de la Jaginière pour une véranda, accordée le 23/01/2015

GUITTENY, 3 rue du Maréchal Foch pour un changement de toiture, accordée le 03/02/2015

LOUERAT, 28 rue Henri Barau pour des fenêtres de toit, accordée le 10/02/2015

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les dimanches 22 et 29 mars prochains, vous êtes invités à vous rendre aux urnes pour les élections départementales, nouveau terme pour désigner les élections cantonales.

Ce n'est pas le seul changement. La carte a été revue de fond en comble, pour la première fois depuis 200 ans. Sur le Pays de Retz, de neuf cantons, nous passerons à trois. La Bernerie intégrera le canton de Pornic à partir de ces prochaines élections.

Recevrons une carte électorale :

Hors année de refonte électorale, seuls les électeurs - nouvellement inscrits recevront une carte électorale (adressée par la poste entre le 1er Mars et le 1er tour de scrutin).

- les électeurs ayant signalé : leur changement d'adresse, voire de bureau électoral, des changements d'état civil ou des anomalies sur leurs cartes.

ATTENTION :

Si vous n'êtes plus en possession de votre carte électorale (perte, dégradation...), vous devez vous adresser au service «élections» de la mairie qui vous établira une attestation d'inscription, avant les mercredis qui précèdent le jour du scrutin : les 22 et 29 mars.

Cérémonie de citoyenneté :

Pour les jeunes inscrits d'office proposés à l'inscription par l'INSEE ayant eu 18 ans entre le 25 mai 2014 et le 21 Mars 2015, la carte électorale leur sera remise le samedi 7 Mars 2015 à 11 heures 30, en Mairie.

La procuration :

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à **une personne de votre choix, inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place**. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Les électeurs peuvent remplir leur demande de vote par procuration en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne*, et nécessite toutefois une démarche auprès des autorités citées ci-dessus.

* Pour accéder au formulaire en ligne aller sur le site «Service-Public.fr» :

Pour pouvoir voter :

carte électeur et titre d'identité obligatoires

Désormais, tous les électeurs devront présenter au moment du vote, en même temps que leur carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité. Ces titres doivent être en cours de validités, à l'exception de la CNI et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validités ou périmés.

Quelques exemples de titres d'identité : Carte Nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale et carte de famille nombreuses avec photo, permis de chasse...